

*Les crédits*

**M. Boudria:** C'est le cadre dans lequel nous avons effectué l'examen.

Le député de Manicouagan a posé des questions sur le ton du débat d'aujourd'hui et sur ce que la Chambre allait faire d'autre. C'est pour moi une excellente occasion de continuer de vous faire part des mesures que recommande mon Parti afin d'améliorer le code d'éthique du secteur public.

Le système rationnel d'adjudication des marchés publics devrait être en outre appliqué dans tous les ministères de façon à donner aux petites entreprises plus de chances de se voir adjuger des contrats.

Le gouvernement devrait, à mon avis, créer un répertoire central des contrats adjugés, ceci sous réserve des exigences en matière de sécurité. Le public devrait pouvoir examiner les détails des contrats adjugés par le gouvernement.

Mes collègues et moi croyons qu'il faut veiller à ce que les contrats du gouvernement fédéral soient adjugés de façon équitable et à ce que les députés n'aient rien à voir avec cette adjudication; de plus, il ne faudrait pas affecter des membres du personnel exonéré dans les bureaux régionaux des ministères comme on l'a déjà fait dans le cas du ministère des Travaux publics.

À la Chambre des communes, il faudrait établir des procédures de mise en candidature et de confirmation pour les nominations par décret, notamment dans le cas de hauts fonctionnaires de la Chambre, et on devrait accorder un droit de veto au comité de révision de ces nominations.

Les députés devraient pouvoir examiner les nominations des sous-ministres et d'autres individus, entre autres, celles des dirigeants de sociétés d'État et d'organismes de réglementation. La Chambre devrait pouvoir faire des recommandations concernant ces nominations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Il faudrait élaborer une procédure de mise en candidature en vue de nommer les juges du Bureau de la citoyenneté. Cette procédure n'existe pas actuellement.

Il ne faudrait pas imposer des droits d'enregistrement aux lobbyistes de première et de deuxième catégories. D'après moi, les lobbyistes professionnels devraient être tenus d'inscrire dans un registre public leurs principales dépenses et les droits qu'ils acquittent ainsi qu'une description de leur activité.

La Loi sur l'enregistrement des lobbyistes doit être modifiée pour interdire les honoraires conditionnels.

Il faudrait que les lobbyistes professionnels rendent publics toutes leurs démarches, peu importe que des honoraires aient été facturés ou non. On devrait obliger les lobbyistes à dévoiler le montant des honoraires facturés à un client et le mode de paiement utilisé.

Je peux continuer et donner plus de détails si vous le désirez, madame la Présidente.

**M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord):** Madame la Présidente, comme toujours, nous apprenons beaucoup du député de Glengarry—Prescott—Russell.

Je veux simplement dire que, si le gouvernement ne respecte aucun code d'éthique, les Canadiens perdront confiance dans notre régime politique, et ce sera la fin du Canada tel que nous le connaissons.

Mon collègue a parlé de la nécessité d'établir un registre central pour l'octroi des subventions. Le député pourrait-il faire quelques brèves remarques au sujet des contrats octroyés par le ministère de la Santé qui ont coûté des millions de dollars aux Canadiens et qui, selon le rapport du vérificateur général, n'étaient pas conformes à la loi dans 22 cas sur 23?

**M. Boudria:** Madame la Présidente, c'est vraiment un bon exemple du genre de choses dont je parle.

Le vérificateur général l'a dit, dans son rapport annuel, et depuis, les uns après les autres, les contrats du gouvernement ont été octroyés sans qu'on tienne compte de la procédure d'appel de propositions qui doit être utilisée. Nous avons d'ailleurs vu plusieurs autres cas de ce genre depuis ce temps.

Dans certains cas, cette procédure ne devrait même pas exister. Mais elle existe, et elle n'est pas respectée. Dans le cas du ministère de la Santé, c'était écrit en noir sur blanc dans le rapport du vérificateur général.

Les députés d'en face ne peuvent certainement pas m'accuser de faire des insinuations malveillantes. Ce n'est pas le fruit de mon imagination ni de celle du député d'en face; c'est le vérificateur général lui-même qui l'a dit.

Tout cela est mal, très mal. Le gouvernement doit changer ses pratiques. Il doit le faire même si son règne tire à sa fin.

**L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame la Présidente, les marchés en question n'ont pas été, d'après le vérificateur général, attribués selon la procédure bureaucratique établie. Le vérificateur général a-t-il affirmé que cet argent avait été obtenu illégalement, de façon frauduleuse, ou qu'on en avait fait un usage abusif?